

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Le Phare Familial Inc.	Numéro de permis 2018346	Date d'inspection Le 18 décembre 2023	
Nom de l'établissement Service de garde du Phare familial 2		Numéro de téléphone (506) 856-4943	
Adresse 46 rue Upton Moncton NB E1E 3Z1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
21 Le titulaire de permis doit afficher dans un endroit bien en vue dans l'établissement à l'égard duquel le permis a été délivré les documents suivants : a) le permis; b) un rapport fourni en application de l'article 23; c) un arrêté pris en vertu de l'article 28; d) un permis conditionnel délivré en vertu de l'article 29.	21(a) – (d)	21 déc. 2023	18 déc. 2023
Commentaires : Le rapport d'inspection annuel ainsi que le suivi d'inspection annuel qui n'étaient pas affichés ont été affichés pendant la visite. La lacune est maintenant conforme.			

<p>Commentaires généraux</p> <p>Les éléments suivants ont aussi été observés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aire de jeux intérieure est maintenue sécuritaire et propre -Les vérifications du casier judiciaire/vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, certificat de secourisme valide et un certificat en réanimation cardiorespiratoire (RCR) valide, les descriptions des fonctions et responsabilités a été vérifié auprès des nouveaux membres du personnel. -Les enfants se trouvent sous surveillance en tout temps lorsqu'ils utilisent des toilettes. -Les dossiers d'exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie sont indiqués être menés chaque mois. -Les registres des présences quotidiennes des enfants. <p>Au moment de l'inspection de surveillance, la mentore en assurance de la qualité a observé le lavage des mains, la collation (boîte à diner) et les jeux libres.</p> <p>Des interactions positives entre les enfants et les personnes éducatrices furent observées.</p>
--

original signé par
Paula Morin

Le 21 décembre 2023

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par

Le 21 décembre 2023

Jessica Savoie

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date